Département des Alpes de Haute Provence



COMMUNE DE SISTERON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq Et le douze du mois de MAI Membres en exercice: 29
Membres présents: 22
Procurations: 7
VOTES: 26
POUR: 26
CONTRE: /
ABSTENTIONS: /

Date de convocation : 06/05/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS:	Mme LOUVION Cécilia	à	M. SPAGNOU Daniel
	Mme RODRIGUEZ Colette	à	TEMPLIER Jean-Pierre
	Mme JOURDAN Elodie	à	CODOUL Bernard
	Mme ODDOU Sylvia	à	REYNIER Christine
	M. MUNS Anthony	à	CLARES Patrick
	Mme SCHMALTZ Emilie	à	LAUGIER Nicolas

ABSENT EXCUSÉ:

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-04-06-SF

OBJET: SUBVENTIONS 2025 + AVENANT CONVENTION - ASSOCIATION CANINE

Mmes LOUVION et MORARD et M. SPAGNOU, membres de cette association, ne prennent pas part au vote

à

JAFFRE Sylvain

VU le procès-verbal de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2025 la subvention suivante :

Mme SEBANI Stéphanie

<u>N°</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Normale</u>	Exceptionnelle
35	ASSOCIATION CANINE	10 000 €	30 700 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de conclure un avenant à la convention avec les organismes ayant reçu une subvention communale de plus de 23.000 €.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer un avenant à la convention dont l'objet est de déterminer explicitement les obligations de la commune de SISTERON et de l'ASSOCIATION CANINE SISTERONAISE.

N° d'ordre	Organisme	Montant Subventions 2025	Normale	Exceptionnelles
35	ASSOCIATION CANINE	40 700 €	10 000 €	30 700 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

à l'unanimité par 26 voix POUR

ALLOUE les subventions 2025 proposées.

APPROUVE la signature d'un avenant à la convention ci-dessus énoncée.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2025

Pour copie conforme, Le Maire, Daniel SPAGNONIS en ligne le 13/05/2025 X 14h18

REÇU EN PREFECTURE le 13/05/2025 Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20250512-2025_04_06